

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-8-2-17

Séance du vendredi 12 septembre 2014

UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE CONVENTION DE PARTENARIAT 2014 SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-1 du 13 mars 2014 relative au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'allouer à l'UHA, dans le cadre de la convention de partenariat 2014, une subvention de fonctionnement de 2 500 € pour l'organisation de l'Université d'été EUCOR 2014 du 27 août au 6 septembre 2014,
- Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche, chapitre 65, fonction 23, nature 65737 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service du Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE 2014

**Université de Haute-Alsace et Ecoles supérieures
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire	CORIOLIS
UNI03806	UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE (UHA) université d'été EUCOR 2014 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 €	2 500,00	2014 - F725 - 38962
		Total	2 500,00

